Afficher dans le navigateur

Newsletter Janvier 2024



Chers adhérents,

En cette nouvelle année, nous tenons à exprimer nos voeux les plus chaleureux à l'ensemble de la communauté professionnelle territoriale de santé.

Nous profitons de ces voeux pour remercier tous les professionnels de santé qui ont participé en 2023 aux différentes réflexions collectives et qui se sont investis pour donner vie à notre CPTS. Vous êtes nombreux à avoir rejoint notre association l'an dernier et invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à adhérer.

L'interdisciplinarité est la clé de la réussite, l'avis et les retours de terrain de chacun est une grande richesse. Ensemble, nous avons démontré la force de la coordination et de l'interprofessionnalité.

Le chemin est encore long mais nous avons l'énergie et les ressources pour nous développer.

En 2024, continuons ensemble, à construire la santé de demain au service de notre territoire.

Meilleurs vœux pour cette année pleine de réussites et de réalisations collectives et n'oublions pas: "Seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin."

À la une



Janvier, est le mois qui suit les fêtes et ses excès.
Alors quelle meilleure occasion pour encourager vos patients à faire

une pause dans leur consommation d'alcool ?
Cette expérience d'origine britannique et qui consiste à ne pas boire d'alcool pendant tout le mois de Janvier rassemble depuis plus de 10 ans de nombreux adeptes. Chaque année, c'est 41 000 décès en France attribués à cette consommation.

Inviter vos patients à télécharger l'application Try Dry

Try Dry

D'autres outils sont également disponibles en téléchargement:

Flyers

Affiches

Agenda de la CPTS



Formation AFGSU 2
La 2ème session de la formation AFGSU 2 (Formation aux gestes de 1er secours appliquée aux professionnels de santé) aura lieu les 25, 26 mars et 12 avril prochains sur le secteur de la CPTS (probablement à Laventie qui est majoritairement représentée).
Cette formation peut accueillir 12 participants.
Il reste encore une place. Si vous êtes intéressé(e), contactez-nous.



Agenda partenaires



11 janvier 2024- 13h à 14h : mobilisation pour les patients ALD sans médecin traitant.
La Cnam donne rdv à tous les professionnels de santé des maisons de santé pluriprofessionnelles le 11 janvier de 13h à 14h pour un échange avec Thomas Fatôme , Directeur Général de la CNAM et Pascal Gendry , Co-Président de la fédération nationale AVECsanté.

➡️ Une mobilisation majeure

pour les patients ALD sans médecin traitant au sein des MSP est attendue en 2024, n'hésitez pas à nous écrire vos questions.

🚨 Nombre de participants limité à 3000

Lien de connexion: https://assurance-maladie.zoom.us/j/96028665961?pwd=SmxmQzdQeU9BRVJYZFFrR20wcGMvdz09

N° du webinaire : 960 2866 5961
Mot de passe : 651064



2ème forum régional de l'IDEL, le 7 mai 2024 à Lille Grand Palais.

Actualités sanitaires et réglementaires



Publication de la Loi n02023-1268 du 27 décmebre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engament territorial des proessionnels, dite PPL Valletoux (JORF 28 décembre 2023)

Accéder au texte de loi

Synthèse



Depuis le 1er janvier 2024, lorsqu'un médecin prend en charge une patiente confrontée à une interruption de grossesse avant la 22 ème semaine d'aménorrhée et constate chez elle une incapacité de travail, l'arrêt de travail qu'il lui prescrit sera désormais exonéré du délai de carence.

En savoir plus



Depuis le 1er janvier, les victimes de fausse couche ont droit à un congé maladie sans perte de salaire.
1 femme sur 10 est confrontée à une fausse couche au cours de sa vie, soit 200 000 grossesses chaque année.
Elles peuvent créer un traumatisme et sont souvent minimisées.

En savoir plus



Décret n° 2023-1035 du 9 novembre 2023 relatif à la désignation d'une sage-femme référente;

La sage-femme référente tient un rôle de prévention pour la santé de la femme enceinte et de l'enfant à naître. Le décret reconnait à cette dernière un rôle de coordinatrice des soins de l'assurée en pré et post natal,

en lien avec le médecin et la maternité, et réalisant la majorité des rendez-vous du parcours de grossesse.

Elle sensibilise aux risques liés aux conduites addictives et informe la patiente sur la vaccination ou l'examen buccodentaire. Elle apporte également des conseils sur l'alimentation, l'hygiène de vie ou encore l'allaitement.

Un nouveau statut qui va, une fois de plus, dans le sens d'une amélioration des coopérations entre professionnels de santé et qui répond par ailleurs à la pénurie de gynécologues.

En savoir plus



Depuis ce début d'année, entrée en vigueur du dispositif "Mon bilan prévention": des consultations de prévention aux âges clés de la vie.
Désormais, médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens peuvent proposer des bilans de prévention, pris en charge à 100% par l'assurance maladie, à différentes périodes de la vie: 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans.
Pour les professionnels de santé, il suffit de se déclarer "volontaire" pour devenir effecteur du dispositif en s'inscrivant sur sante.fr.

[En savoir plus]



Publication du Décret ORSAN pour la préparation aux situations sanitaires exceptionnelles. Ce décret modifie et précise les objectifs du dispositif ORSAN et ses modalités de déclenchement.

[Accédez au décret]

[En savoir plus]



Généralisation progressive de l'application carte Vitale sur l'ensemble du territoire courant 2024

[En savoir plus]



À l'occasion de la stratégie nationale de santé, en cours d'adoption, la Haute Autorité de santé préconise que l'engagement et la participation des usagers soient réaffirmés dans toutes leurs dimensions.Elle identifie **4 sujets** sur lesquels des efforts vigoureux sont attendus :

▪ La promotion de l'engagement et de la participation des usagers auprès des professionnels de santé

▪ L'effectivité des droits individuels reconnus par les lois de 2002 et celles adoptées à leur suite

▪ La représentation des usagers

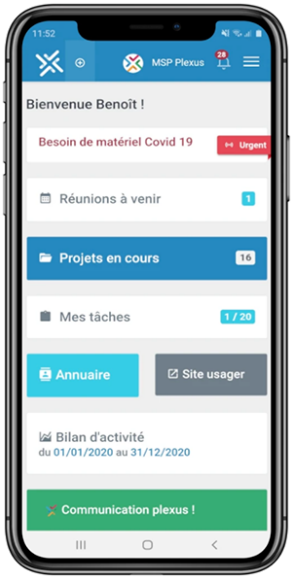
par des associations agréées
▪ Les actions de renforcement des capacités des usagers

[En savoir plus]



IDEL, vous souhaitez être mobilisable par le SAMU pour des urgences relatives ou élaborer des certificats de décès ?
Inscription gratuite.
Engagement volontaire et rémunéré.
Vous pouvez dès à présent vous **inscrire sur la plateforme ContactIDEL** avec votre CPS ou e-CPS via le lien suivant :
https://contactidel.fr/

Outils de communication de la CPTS



Plexus santé est une plateforme dédiée à la gestion de projets appliquée à l'exercice coordonné (MSP et CPTS).
Soucieuse d'assurer une communication optimale avec ses adhérents, la CPTS Artois Lys a souscrit à cette plateforme en 2022.
Chaque adhérent dispose d'un espace membre lui permettant de s'informer des projets en cours mais aussi d'en créer de nouveaux en y conviant d'autres professionnels du secteur.
Si vous ne disposez pas encore de votre accès, n'hésitez pas à nous en informer:
coord.cptsartoislys@gmail.com

Principales fonctionnalités



Accéder à Plexus Santé



Toujours depuis Plexus Santé, la CPTS met à votre disposition, une boîte à outils dans laquelle vous trouverez des outils d'aide à la pratique et de nombreux outils thématiques.

Accédez à la boite à outils

Team

Doctolib team est une solution de **messagerie instantanée 100% sécurisée dédiée aux professionnels de santé**. Elle vous permet de discuter et d'échanger des documents en un clic avec les professionnels de santé (de la CPTS mais aussi de tout horizon y compris professionnels du second recours) et ainsi de fluidifier la

coordination des soins de vos patients. Pour l'utiliser, il n'est pas nécessaire d'être client Doctolib mais simplement de rejoindre la messagerie de la CPTS.

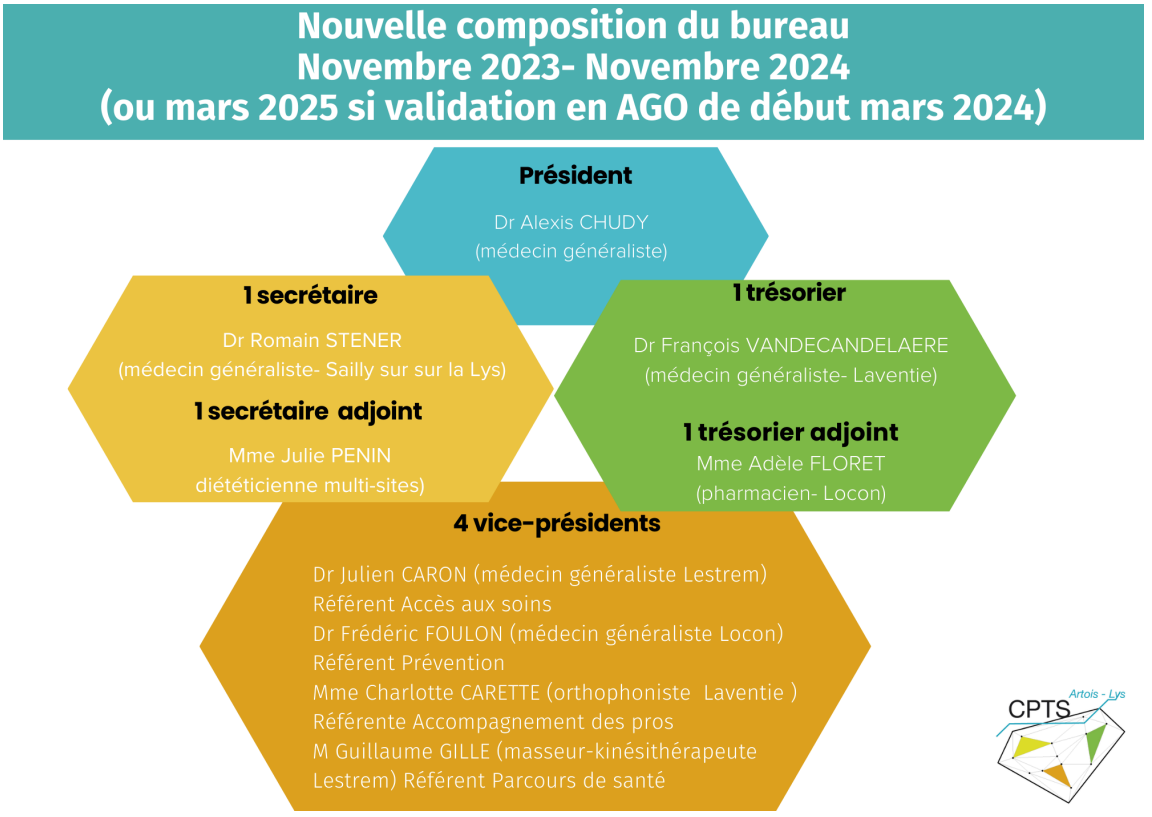
Vous ne bénéficiez pas encore de cette messagerie ? Contactez-nous!

Communauté WhatsApp de la CPTS. Cette communauté nous permet de maintenir un lien plus direct avec vous. Plusieurs groupes ont été crées à l'initiative des adhérents. N'hésitez pas à rejoindre les groupes qui vous intéressent.

Vous ne faîtes pas encore partie de la communauté WhatsApp? Rejoignez-la en flashant le QR code ci-dessous:

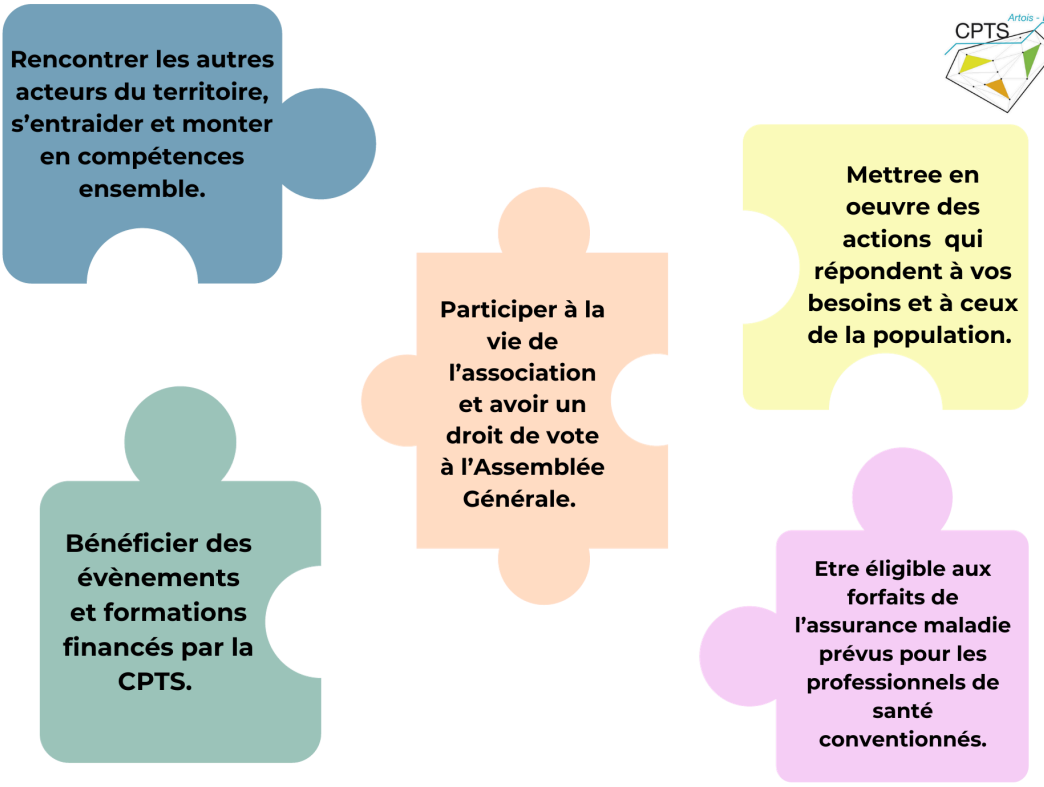
Gouvernance de la CPTS

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er décembre dernier, le bureau de la CPTS se compose désormais comme suit:



Adhésion

Pourquoi adhérer?



Comment?

Votre adhésion est valable du 1er janvier au 31 décembre quelque soit le moment où vous avez souscrit.
Votre carte d'adhérent a été automatiquement générée via le site Hello Asso et vous a été communiquée par mail. Celle-ci vous permettra, entre autre, de justifier de votre adhésion annuelle auprès des services de la CPAM dans le cadre du versement du Forfait FAMI (pour les professionnels de santé).

Page Hello Asso de la CPTS:

Des questions? Un projet à nous soumettre? Ecrivez-nous.

Nous contacter

Mention légale
CPTS Artois Lys
22 rue du 11 novembre
62 840 LAVENTIE

Mail : coord.cptsartoislys@gmail.com

Si vous ne voulez plus recevoir notre newsletter, merci de cliquer ici pour vous désinscrire

Legal Notice • Terms of Use • Privacy Policy